



PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2019

SÉANCE ORDINAIRE

1. PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS:

M. Bruno Roy
M. Gérard Desjardins
M. André Blouin (absent)
M. Rodrigue Ouellet
M. Denis Blanchette
M. Gervais Parent

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 19-125** Tout en laissant le point varia ouvert,
Proposé par M. Rodrigue Ouellet
Appuyé par M. Gervais Parent
et unanimement résolu :
QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2019

- 19-126** Proposé par M. Denis Blanchette
Appuyé par M. Rodrigue Ouellet
Et résolu unanimement :
QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2019.

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

- 19-127** Proposé par M. Gervais Parent
Appuyé par M. Gérard Desjardins
Et résolu unanimement :
QUE les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du mois de juin 2019 d'une somme de **113 067.46\$**.

FACTURE DE L'AS DU CAMION 2000 INC.

Réparation du transfert case

- 19-127A** **ATTENDU QUE** le Conseil municipal a retenu le mois passé, le paiement de la facture de l'As du camion 2000 au montant de 13 687.23\$;

ATTENDU QUE le transfert case, après sa réparation, a de la limaille de fer qui survient continuellement;

ATTENDU QUE le transfert case n'a pas été nettoyé ce qui occasionne, fréquemment, des changements d'huile en surplus ainsi que des achats de filtres;

ATTENDU QUE le machinage du case n'a pas été effectué, considérant une entente verbale;

ATTENDU QUE la pompe a été remontée au lieu de la remplacée;

ATTENDU QUE le conseil juge le non-respect de la soumission du 7 mars 2019

POUR CES MOTIFS,

Proposé par M. Gérard Desjardins
Appuyé par M. Bruno Roy
Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal demande un ajustement de la facture, et spécifier la garantie de votre fournisseur.

CERTIFICAT ET DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée secrétaire-trésorière, certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2019 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon

Directrice générale et secrétaire-trésorière

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'état des revenus et des dépenses du mois de juin 2019

Rapport des activités du service d'urbanisme, permis et inspection de mai 2019

ÉCO MITIS ST-OCTAVE

Demande d'adhésion

19-128 Proposé par M. Denis Blanchette

Appuyé par M. Bruno Roy

Et résolu unanimement

D'autoriser un montant de 25\$ pour adhérer en tant que membre régulier.

LOCATIONS DE LA SALLE MUNICIPALE

Mme Gaétane Michaud

19-129 Proposé par M. Denis Blanchette

Appuyé par M. Bruno Roy

Et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise Mme Gaétane Michaud à louer la salle municipale, le 24 août 2019 pour une rencontre familiale dans le cadre de la messe anniversaire de son conjoint.

Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion devra être demandé à la régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

Location : 125\$

La famille Gagnon

19-130 Proposé par M. Bruno Roy

Appuyé par M. Gervais Parent

Et résolu unanimement

QUE le conseil autorise La famille Gagnon (Adalbert) à louer la salle municipale, le 18 et 19 juillet prochain, dans le cadre du décès de leur mère Mme Laurette Bruneau.

Location : 75\$

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE DÉMISSION AU DOSSIER « LOISIRS »

19-131 Proposé par M. Gérard Desjardins

Appuyé par M. Rodrigue Ouellet

Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte la démission de M. Gervais Parent en tant que responsable

des Loisirs. Le conseil le remercie pour le bon travail accompli.

GROUPEMENT FORESTIER MÉTIS-NEIGETTE INC.

Plan annuel d'intervention sur les terres publiques intra-municipales de Saint-Charles-Garnier

- 19-132** Proposé par M. Gervais Parent
appuyé par M. Denis Blanchette
et résolu unanimement :

QUE les membres du Conseil municipal approuvent le Plan annuel d'intervention forestière pour les travaux sylvicoles qui seront réalisés, en 2019, à l'intérieur des terres publiques intra-municipales (TPI) de Saint-Charles-Garnier

ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC

- 19-133** Il est proposé par M. Bruno Roy
Appuyé par M. Denis Blanchette
Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise un don de 125\$ à la société canadienne du cancer.

6. MRC DE LA MITIS

Compte-rendu de M. Jean-Pierre Bélanger sur la dernière réunion des maires.

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 230 SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR-MÉCANICIEN

Messieurs Denis Blanchette et Gervais Parent déclarent avoir un conflit d'intérêts du fait que monsieur Nathan Parent est un neveu, ils s'abstiennent de participer aux délibérations et de voter.

- 19-134** Proposé par M. Gérard Desjardins
Appuyé par M. Rodrigue Ouellet
Et résolu unanimement

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 230 sur la délégation de dépenses pour le chauffeur-opérateur-mécanicien.

RÈGLEMENT 230

CONCERNANT LA DÉLÉGATION SUR LE POUVOIR D'AUTORISER LES DÉPENSES À L'ÉGARD DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET D'UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT l'article 961.1 du Code municipal du Québec.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a régulièrement été donné par le conseiller M Gérard Desjardins lors de la séance ordinaire du 7 juin 2019.

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé par le conseiller M.Gérard Desjardins à la même séance du 7 juin 2019.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gérard Desjardins, appuyé par M Rodrigue Ouellet Et résolu unanimement que soit adopté le règlement numéro 230 qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 Limite du montant de dépenses et postes budgétaires

La limite du montant de dépenses et l'identification des postes budgétaires faisant l'objet de la délégation sont attribués comme suit :

Fonctionnaire ou employé	limite budgétaire	Postes budgétaires
Directeur général, secrétaire-trésorier et adjoint	2 000\$ / contrat	Tous les postes budgétaires
Chauffeur-opérateur-mécanicien	150\$ / contrat	Voirie locale et enlèvement de la neige

ARTICLE 2 Disposition interprétative

Dans le présent règlement, le genre masculin comprend le féminin, à moins que le contexte indique le contraire.

Pour le chauffeur-opérateur-mécanicien, la délégation de dépenses est, uniquement, lors d'une situation d'urgence en dehors des heures d'ouverture du bureau de la municipalité.

ARTICLE 3 Préséance du règlement

Le présent règlement remplace les règlements **135** et **158** déjà adoptés par le conseil concernant la délégation de dépenses.

ARTICLE 4 Restriction

Le présent règlement ne soustrait pas le conseil municipal de son obligation d'autoriser le paiement de chacune des dépenses encourues par la municipalité.

ARTICLE 5 Autres conditions

L'officier municipal et l'employé mentionnés au présent règlement devront déposer à chaque séance régulière du conseil, un résumé des décisions prises, le nom des items, la dépense estimée et le nom du fournisseur.

ARTICLE 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

8. OUVERTURE DES SOUMISSIONS / SERVICE POUR L'ARROSAGE DE FLEURS ET LA TONDE DU GAZON

Aucune soumission pour l'arrosage de fleurs.

La tonde du gazon

Deux (2) soumissions sont déposées au conseil.

19-135 Proposé par M. Gérard Desjardins
Appuyé par M. Rodrigue Ouellet
Et résolu unanimement :

QUE le conseil retient la soumission de « Gazon, Bois de chauffage de La Mitis », représenté par M. Marco Dupont de St-Donat. La soumission comprend la tonte, découpage, souffleur, nettoyage de dalles de béton. **Coût : 250\$ plus taxes, la fois.** (avertissement de 48 heures à l'avance).

9. MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

19-136 **ATTENDU QUE**, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

IL est proposé par : M. Gérard Desjardins
Et appuyé par : M. Denis Blanchette

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

10. DEMANDE UNE OFFRE DE SERVICES /VÉRIFICATEUR COMPTABLE POUR

LES ANNÉES 2019-2020- ET 2021

- 19-137** Proposé par M. Gervais Parent
Appuyé par M. Rodrigue Ouellet
Et résolu unanimement :
QUE le conseil municipal demande une offre de services à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour pour les années 2019-2020 et 2021.

-Audit des opérations comptable
-Reddition de compte MTQ
-Reddition de compte Recyc-Québec
-Reddition de compte TECQ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. GARAGE MUNICIPAL

- 19-138** Proposé par M. Gérard Desjardins
Appuyé par M. Denis Blanchette
Et résolu unanimement :
DE : remplacer la toilette, et la base en bois, la cuve, le robinet et la vitre cassée et soffite
D'installer d'une cascade à eau chaude
- 19-139** Proposé par M. Denis Blanchette
Appuyé par M. Gérard Desjardins
Et résolu unanimement de faire réparer le bouton de contrôle pour une porte de garage.

13. VOIRIE LOCALE

Chemin à double vocation

En attente d'information

Chlorure de calcium en flocons

- 19-140** Proposé par M. Denis Blanchette
Appuyé par M. Bruno Roy
QUE le conseil autorise l'achat de 14 ballots de chlorure de calcium en flocons, chez la compagnie Sel Warwick de Victoriaville.

Travaux de voirie :

- 19-141** Proposé par M. Gervais Parent
Appuyé par M. Rodrigue Ouellet
Et résolu unanimement
QUE le conseil autorise les travaux suivants :
-Réparation de la grille sur la rue Pineault
-Refaire la glissière de sécurité au rang 7 Ouest (quatre poteaux, pruche ...)
-Installer un ponceau sur la route de Saint-Charles-Garnier (cette dépense affectera le poste de carrière sablière.)

Offre de services « Pavages Laurentiens / Division de Sinatra inc.
Réparations pavage à divers endroits

- 19-142** Proposé par M. Denis Blanchette
Appuyé par M. Gervais Parent
Et résolu unanimement :
QUE le conseil municipal accepte l'offre de services des Pavages Laurentiens pour la réparation du pavage à divers endroits. **Prix : 13 700\$ plus taxes**

Travaux :

- Fourniture, transport et mise en place de matériaux granulaires
- Liant d'accrochage
- Ajustement des services
- Signaleur (Selon l'article 1.2)
- Une (1) mobilisation (mobilisation additionnelle à 1 750\$ + tx)
- Facturation minimum de 12tm par mobilisation

14. PROGRAMME TECQ

Dossier à suivre

15. NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT -ROTATION

- 19-143** Considérant que l'article 116 du Code municipal prévoit que le conseil d'une municipalité local peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés. Il est de plus désigné pour représenter la municipalité au conseil des maires et à toute autre endroit.
Par conséquent,
Proposé par M. Denis Blanchette
Appuyé par M. Rodrigue Ouellet
Et résolu unanimement
DE nommer M. Gervais Parent à titre de maire-suppléant du 5 juillet jusqu'au 4 octobre 2019.

16. DOSSIER DES ÉLUS

BÂTIMENTS

Demande de services pour travaux électriques

- 19-144** Proposé par M. Denis Blanchette
Appuyé par M. Gérard Desjardins
Et résolu unanimement.
QUE le conseil municipal demande les services de l'entreprise Électrod inc. dont le propriétaire est M. Adam Lavoie-Robichaud pour :
- Réparation de plinthes électriques à la salle municipale, (elles chauffent constamment)
 - Remplacer une lumière extérieure avec œil magique du centre communautaire

17. VARIA

1. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT / SOUS-SOL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Nettoyage du sous-sol

- 19-145** **Considérant que** la résolution, no 19-108 du 18 juin dernier, spécifie que le comité doit assumer le nettoyage du terrain et du sous-sol du centre communautaire.
- Proposé par M. Gérard Desjardins
Appuyé par M. Bruno Roy
Et résolu unanimement :
QUE le conseil municipal demande aux membres du comité de développement Val-Garnier d'agir en conséquence.

18 PÉRIODE DE QUESTIONS

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 19-146** Proposé par M. Bruno Roy
Appuyé par M. Rodrigue Ouellet
Et unanimement résolu de lever la séance à **20h40.**

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.